

UNE ÉVOLUTION BÉNÉFIQUE

Pour réduire la quantité des ordures ménagères et n'y déposer que des déchets ultimes, le SICTOM a développé 3 services de proximité :

Le bac jaune individuel collecté devant le domicile, réservé au tri de tous les emballages, cartons et papiers

Le kit compostage gratuit pour le tri des déchets alimentaires à domicile

Les colonnes à verre pour le tri des emballages en verre

Un réseau de 15 déchetteries pour le dépôt des végétaux, déchets spécifiques/encombrants...
RDV sur notre site www.sictomsudallier.fr pour connaître les jours et horaires d'ouverture de la déchetterie la plus proche

MES COLONNES DÉDIÉES AU TRI DU VERRE

Des colonnes réservées au tri des emballages en verre (*bocaux, bouteilles, flacons et pots*) sont à votre disposition :

A CRESSANGES
Champ de Foire
Route de Treban, salle des fêtes



INFOS JOURS FÉRIÉS



Les collectes sont assurées lors de chaque jour férié, sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.
Pour ces 3 jours, la collecte sera effectuée le samedi suivant.

Contacts : 04 70 45 51 67

ou contact@sictom-sud-allier.fr

Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr



Les bacs doivent être sortis la veille au soir des jours de ramassage



SICTOM
SUD-ALLIER

À PARTIR DU 09 / 05 / 2025

MES SERVICES ÉVOLUENT

Des collectes tous les 15 jours et les ordures ménagères obligatoirement déposées dans les sacs transparents fournis par le SICTOM

Grâce au tri des emballages, cartons et papiers, au compostage des déchets alimentaires et au tri en déchetteries, les ordures ménagères diminuent depuis plus de 10 ans.

Aujourd'hui, bon nombre de poubelles ordures ménagères ne sont plus sorties à chaque collecte.

Fort de ce constat, le SICTOM Sud-Allier adapte ses services :

**OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :
RÉDUCTION DE FRÉQUENCE RAMASSAGE 1 SEMAINE SUR 2**

**FOURNITURE D'UN BAC 240L GRATUIT ET DE SACS TRANSPARENTS
POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Rien de plus simple : vos ordures ménagères sont à déposer dans les sacs transparents et ces derniers sont à déposer dans le bac qui sera à présenter à la place du bac jaune. Seuls les déchets conformes déposés dans les sacs transparents seront acceptés. Des contrôles seront effectués régulièrement ! ATTENTION : votre dotation de sacs sera déposée à l'intérieur du bac.

**AMÉLIORATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DU BAC JAUNE :
RAMASSAGE 1 SEMAINE SUR 2**

**1 KIT COMPOSTAGE GRATUIT POUR CHAQUE FOYER, POUR CEUX
QUI NE COMPOSTENT PAS ENCORE**

RDV sur notre site Internet www.sictomsudallier.fr, rubrique «réserver un composteur» pour réserver votre créneau.

Un objectif : trier ses déchets alimentaires, les emballages-cartons-papiers, le verre et se rendre en déchetterie !

CRESSANGES



MA COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

1 semaine sur 2

Au vu de la baisse régulière des ordures ménagères, celles-ci seront désormais collectées 1 semaine sur 2 :

dès le **VENDREDI 9 MAI**, les semaines impaires.

Un bac normé 240 litres est fourni gratuitement à chaque foyer. Son entretien (réparations éventuelles) sera assuré par le SICTOM. En revanche le lavage est à la charge de l'utilisateur.

Nous fournissons également des **rouleaux de sacs transparents** qui devront être

obligatoirement utilisés pour y jeter vos ordures ménagères. 4 rouleaux de sacs sont déposés dans votre bac. Selon la composition des foyers, vous êtes dotés pour 2 à 4 ans.

Des contrôles seront effectués très régulièrement pour nous assurer qu'il n'y a que des ordures ménagères uniquement déposés dans les sacs transparents. Dans le cas contraire, le bac sera refusé.



ATTENTION
A compter du 9 mai, seuls ces bacs contenant des sacs transparents seront collectés. Les sacs mis au sol ou tout autre contenant non normé seront refusés. Les bacs ordures ménagères seront à présenter dans les mêmes conditions que les bacs jaunes : ouverture du couvercle côté route et poignées côté maison et au même endroit.

VOUS AVEZ DÉJÀ UN BAC NORMÉ ?

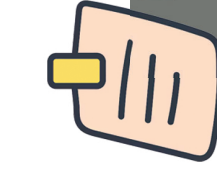
Si vous possédez déjà un bac 240L normé, vous pouvez nous contacter pour que nous reprenions votre bac ou conserver les

2.

Les bacs qui pourront être collectés par nos bennes sont d'une capacité de 240L minimum.



BACS NORMÉS EN-840



Ouverture du couvercle côté route et poignées côté maison



Merci de compléter et de retourner le coupon-réponse de la convention jointe avec les codes-barres de vos bacs jaune et noir

PRÉSENTATION DU BAC

Les ordures ménagères sont à déposer dans les sacs transparents fournis avant d'être jetées dans le bac.

Le bac est à présenter au même endroit que le bac jaune.

MA COLLECTE BAC JAUNE

1 semaine sur 2

Afin de répondre aux besoins d'un grand nombre d'utilisateurs, le bac jaune, dédié au tri des emballages, cartons et papiers, sera désormais collecté 1 semaine sur 2 :

dès le **VENDREDI 16 MAI**, les semaines paires.

À DÉPOSER DANS LE BAC JAUNE :



VOUS SOUHAITEZ UN BAC JAUNE ?

Le SICTOM Sud-Allier met gratuitement à disposition de chaque foyer un bac jaune. Vous n'avez pas votre bac ? Vous souhaitez changer son volume ou en obtenir un second ?



Contactez le service collecte sélective : 04 70 45 51 67 ou envoyez-nous votre demande par courriel : servicecollectes@sictom-sud-allier.fr



TRI OBLIGATOIRE

des déchets alimentaires

Chaque usager doit trier et valoriser ses déchets alimentaires, il s'agit d'une obligation légale. Ainsi, le SICTOM Sud-Allier renforce son dispositif pour offrir à chacun la possibilité de valoriser ces déchets.

Pour éviter toute odeur désagréable qui pourrait se dégager du bac ordures ménagères, le tri des déchets alimentaires est la solution.

Le SICTOM propose un kit (composteur + bioseau + aérateur) GRATUIT pour chaque foyer qui est en capacité de composter à domicile.

Si vous n'avez pas eu votre kit, réservez votre créneau sur notre site Internet www.sictomsudallier.fr, rubrique « réserver un composteur » ou contactez-nous : contact@sictom-sud-allier.fr ou au 04 70 45 51 67.

Les déchets alimentaires ne doivent plus être déposés dans les ordures ménagères